

Département de l'Yonne



Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 16 Décembre 2021

Commune de Vallan



Le seize décembre deux mil vingt et un, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de VALLAN s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation et sous la présidence de Bernard Riant, maire.

Présents : Bernard Riant, Véronique Pierron, Joël Nain, Jean-Michel Guyot, Virginie Leclercq, Christophe Delingette, Jérôme Brihaye, Alexandre Fish, Martine Chevallier, Dany Moine, Philippe Devin, Alexia Poullet

Absents excusés : Thierry Guenard (pouvoir à Joël Nain), Marion Vasseur (pouvoir à Alexandre Fish), François Beaulieu

Secrétaire de Séance : Philippe Devin

Conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

I -/ Approbation du procès-verbal des séances du 28 Octobre 2021 et du 25 Novembre 2021

Le procès-verbal du conseil municipal du 28 octobre 2021 et celui du conseil municipal du 25 novembre 2021 seront adoptés après rectifications lors du conseil municipal du 27 janvier 2022.

II -/ Compte rendu des commissions

Commission Enfance

Rapporteur : Véronique Pierron

Organisation du temps scolaire pour la rentrée de septembre 2022 : à la demande des services départementaux de l'Education Nationale, les communes de Gy l'Evêque et de Vallan ainsi que le conseil d'école doivent se positionner sur la semaine de 4 jours ou sur la semaine de 4,5 jours ; après consultation, 44 familles souhaitent le maintien de la semaine de 4 jours et une seule famille le passage à la semaine de 4,5 jours.

Le conseil d'école du 13 décembre 2021 ainsi que le conseil municipal de Gy l'Evêque du 14 décembre 2021 sollicitent la reconduction de la semaine de 4 jours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition pour l'année scolaire 2022/2023, à l'unanimité des présents et représentés moins une abstention.

Noël des écoles : il s'est déroulé le samedi 11 décembre dernier à la salle des fêtes en présence d'environ 170 enfants et parents. Un spectacle d'une durée d'une heure a été proposé par la compagnie CIRCO SENSO de Beaune (pour un coût de 1 159,23 € TTC). Une calèche tirée par un cheval a permis au Père Noël de faire une entrée remarquée. A l'issue de la distribution des cadeaux aux enfants des écoles, 2 colis n'ont pas trouvé preneur et seront remis au « Restos du Cœur ».

Cette après-midi de fête a pu avoir lieu grâce au concours de plusieurs bénévoles de la commune, en particulier Mme et M. POULLET, Mme et M. BRIHAYE, Martine CHEVALLIER, Véronique PIERRON, Dany MOINE, Christophe DELINGETTE, François BEAULIEU et Laurence RIGAUD (maire adjointe de Gy l'Evêque). Qu'ils en soient remerciés.

Commission Environnement - Attractivité

Rapporteur : Joël NAIN- Attractivité

La commission s'est réunie le 14 décembre à 18 h 30 à la mairie.

Présents : Martine CHEVALLIER, Alexia POULLET, Jérôme BRIHAYE, Christophe DELINGETTE, Alexandre FISH, Dany MOINE, Joël NAIN

Concours communal des maisons illuminées : la commission a sélectionné 4 lauréats qui seront récompensés par un bon d'achat d'une valeur de 30 € et un diplôme ; d'autres personnes nommées se verront remettre un diplôme lors des vœux du maire.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité des présents et représentés.

Plantations : la commission propose de planter 3 arbustes à fleurs entre le parc de stationnement communal et le chemin piéton menant à la salle des fêtes (pour éviter les stationnements intempestifs sur les pelouses).

Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité des membres présents et représentés.

Démonstration de taille : début février, un pépiniériste fera une démonstration de taille (arbustes, arbres fruitiers et rosiers) pour 10 à 15 personnes intéressées.

Collecte des arbres de Noël : les sapins sont à déposer nus de toute décoration avant le jeudi 20 janvier vers la salle polyvalente.

Agrès : l'agrès a été livré le 15 décembre à la mairie ; sa mise en place sur l'aire de jeux est prévue au printemps prochain.

Commission Travaux - Voirie

Rapporteur : Joël NAIN

La commission s'est réunie le 6 décembre dernier à 9 h 30.

Présents : Bernard Riant, Dany MOINE, Joël NAIN, Philippe DEVIN

Deux projets ont été examinés sur place :

- la protection de l'extrémité du parking, côté salle des fêtes : l'implantation de 6 poteaux est envisagée
- la construction d'une locale poubelle vers la salle de la Fontaine : son emplacement est projeté en prolongement du bac à verre ; des devis vont être sollicités auprès de maçons.

Le 13 décembre, la commission (représentée par Dany MOINE, Joël NAIN et Philippe DEVIN) a reçu sur place l'entreprise « Romain Maçonnerie » pour l'établissement d'un devis de construction du local poubelles.

Un rendez-vous avec l'entreprise Ceschin est programmé le 20 décembre pour un autre devis.

Certificat d'urbanisme : le maire nous fait part de la demande d'un certificat d'urbanisme pour 2 parcelles constructibles situées route de Chevannes qui doivent être desservies par les réseaux. Après examen entre la pose en aérien (moins onéreux - reste à charge pour la commune estimé à 1 656 €) et la pose en souterrain (plus esthétique et en rapport avec la desserte des nouveaux lotissements - reste à charge pour la commune estimé à 6 391 €), le choix se porte sur cette dernière. Ces travaux seront exécutés sous maîtrise d'œuvre du SDEY.

En conséquence, le Conseil Municipal autorise le maire à signer la convention avec le SDEY.

Etude énergétique de la mairie et de l'école maternelle : le cabinet ENERGIO et le SDEY ont été missionnés par la commune pour la réalisation d'un audit énergétique. Les postes principaux de dépenses concernent le remplacement de la chaudière, l'isolation du bâtiment et la pose de nouvelles menuiseries.

M. YVART du SDEY viendra présenter le rapport lors du conseil municipal du 27 janvier 2022.

Etude énergétique de la salle de la Fontaine : M. YVART est mandaté pour établir un diagnostic de ce bâtiment qui date d'une trentaine d'années.

Commission Animation

Rapporteur : Martine CHEVALLIER

Site internet de la commune : une réunion s'est tenue le 2 décembre au sujet de la refonte du site ; la société JVS est mandatée pour réaliser les travaux d'amélioration et de mise aux normes RGPD (règlement général sur la protection des données). Le nouveau site sera plus dynamique, lisible, adaptable aux différents supports actuels (micro-ordinateurs, tablettes et smartphones), avec possibilité de newsletters...

La nouvelle charte graphique a été validée. La mise à jour du site sera assurée par Thierry GUENARD.

Panneau lumineux : des devis relatifs au raccordement électrique et internet sont attendus prochainement.

Le bon de commande sera signé pour engager le processus de pose. Les travaux sont envisagés fin février 2022 pour couler le massif béton et fin mars 2022 pour la pose du panneau.

Décor de Noël : ils ont été installés le 9 décembre.

Bulletin municipal : la mise en page du bulletin 2022 est terminée. La version définitive sera bientôt transmise à l'imprimeur. La réception de 420 exemplaires est attendue vers la mi-janvier et la distribution sera assurée par des membres du Conseil Municipal.

Auxerre Magazine : 2 articles sur notre commune sont parus dans le numéro de décembre : l'un porte sur l'inauguration des espaces sans tabac et l'autre sur la présentation de Vallan au travers d'une rencontre avec Bernard Riant (Vallan, la campagne à côté de la ville).

Concert Vallkyrie : il est reporté au 14 janvier 2022.

Commission Accessibilité

Rapporteur : Véronique PIERRON

RAS

**Commission Maison Citoyenne – Place
Communale**

Rapporteur : Véronique PIERRON

RAS

CCAS

Rapporteur : Martine CHEVALLIER

Les colis de Noël ont été distribués aux aînés de la commune.

III-/ Personnels

1-/ Création du poste de directrice du centre de loisirs sans hébergement.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34 ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu le tableau des effectifs ;

Le maire informe l'assemblée,

Que, compte tenu de la nécessité du service public, il convient de créer un poste d'animateur.

Le maire propose à l'assemblée,

Conformément aux dispositions fixées par l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, de créer un emploi permanent de directrice du centre de loisirs à temps non complet à raison de 28 heures par semaine annualisé à compter du 18 février 2022.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie B au grade de directrice du centre de loisirs ou le cas échéant par un agent contractuel selon les dispositions de l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. En cas de recrutement d'un contractuel en référence à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, sont précisés :

- le motif invoqué en attente du recrutement d'un fonctionnaire
- le niveau de recrutement BAFD
- le niveau de rémunération de l'emploi créé : IB 379 – IM 349
- animateur 2^{ème} échelon

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés :

- d'adopter la proposition du maire de création d'un emploi permanent à temps non complet à raison de 28 heures par semaine annualisé, à compter du 18 février 2022 et selon les modalités décrites ci-dessus ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- d'autoriser le maire à signer le contrat le cas échéant.

2-/ Rupture conventionnelle

Bernard Riant et Véronique Pierron ont rencontrés le Centre de Gestion au sujet de la rupture conventionnelle demandée par un agent. Les aspects administratif et financier de cette demande ont été une nouvelle fois confirmés. L'agent qui contestait le volet financier devait communiquer des informations sur le montant de l'indemnité. N'ayant rien reçu à ce jour, le conseil municipal n'a pris aucune décision. Celle-ci est reportée à une autre date dans l'attente de compléments d'information.

XI-/ Communications

Une réunion publique se tiendra lundi 20 décembre à 18 h30 salle de la Fontaine où le Président de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois présentera le projet de territoire 2021-2031.

La mairie est en attente d'un devis concernant la résolution des problèmes causés par les liaisons internet et téléphonique qui sont actuellement défectueuses au sein des bâtiments communaux.

Un devis de serrurerie va être demandé pour réparer 2 portes extérieures de l'école élémentaire (portail et portillon de la cour).

Prochaine réunion du Conseil : Jeudi 27 Janvier 2022 à 19 h 30

La séance est levée à 22 h 25.

Fait et délibéré, le seize décembre deux mil vingt et un

Le Maire,
Bernard Riant



Véronique PIERRON

Joël NAIN

Thierry GUENARD
Absent excusé

Jean-Michel GUYOT

Martine CHEVALLIER

Dany MOINE

Virginie LECLERCQ

Christophe DELINGETTE

Jérôme BRIHAYE

Alexandre FISH

François BEAULIEU
Absent excusé

Marion VASSEUR
Absente excusée

Philippe DEVIN

Alexia POULLET